InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier

2025

Bulletin de préconisation n°4 du 4/04/25

Réalisé par le : CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, *rendez-vous à cette adresse :* https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Fertilisation

Vous pouvez si nécessaire renouveler vos apports (lessivage à cause des pluies > 50mm) ou continuer votre programme de fertilisation (fractionnement).
La fertilisation doit se faire avant une pluie ou lorsqu'une irrigation adaptée est en marche pour permettre la solubilisation des engrais dans la solution du sol.
Pour plus d'informations, consultez l'Infolive n°2 du 07 mars 2025 !

Taille

Il est encore temps de tailler vos oliviers. La taille est un levier important pour la production des oliviers mais aussi dans la gestion des maladies du feuillage et de certains ravageurs en assurant un meilleur accès à la lumière et une meilleure aération du verger.

Oeil de paon et cercosporiose

Les conditions à venir dans les prochains jours (températures douces en journée accompagnées d'épisodes humides ou pluvieux) seront favorables au développement des maladies fongiques du feuillage. D'après le BSV n° 4, le risque estimé est moyen à fort sur l'ensemble du territoire. Si vos oliviers ne sont pas protégés ou si votre protection n'est plus efficace (fin d'efficacité, lessivage), il est recommandé de mettre en place une protection avant les prochains épisodes contaminants.
N'attendez pas d'avoir fini de tailler pour protéger vos vergers !

Teigne de l'olivier :

La génération phyllophage de teigne de l'olivier est toujours active sur une grande partie des secteurs oléicoles, de manière hétérogène. **Surveillez vos parcelles !** Une dérogation est toujours en vigueur pour l'utilisation de la spécialité **PRAYSTEC** (confusion sexuelle) contre la teigne du 1er mars au 29 juin 2025. **Installer dès que possible le dispositif sur vos parcelles (surface minimum de 1 à 2 ha).**

Cochenille *Diaspididae* :

D'après le BSV n° 4, la situation a peu évolué. Des foyers de cochenilles de la famille des *Diaspididae* (cochenilles à bouclier) sont toujours présents sur les littoraux varois et des Bouches-du-Rhône, parfois remontant en plaine (plaine de la Crau, Cuers). Un foyer est aussi connu dans le Vaucluse. Ces cochenilles sont présentes ponctuellement dans les Alpes-Maritimes. **Surveillez vos vergers !**

Bactériose

Des foyers ponctuels sont observés sur le territoire oléicole. **Surveillez vos arbres ! Au moment de la taille, supprimez le maximum de branches contenant des galles. Taillez si possible les arbres avec des symptômes en fin de chantier de taille pour limiter le risque de contamination aux arbres sains. Désinfectez vos outils de taille après chaque arbre pour limiter la propagation de la bactériose.**

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.

Maladies du feuillage (Œil de paon et cercosporiose)

Climat

Des précipitations sont prévues dans les jours à venir ainsi que des températures douces, permettant le maintien ou le retour de conditions favorables pour le développement des maladies du feuillage.

Observations

D'après le BSV n°4, la pression maladie du feuillage est moyenne à forte sur l'ensemble du territoire oléicole avec des sorties de symptômes visibles (œil de paon et cercosporiose), de manière hétérogène selon les secteurs et les parcelles. La présence visible des maladies varie selon les secteurs, les variétés et surtout l'historique de protection des vergers. Une absence de symptômes ne signifie pas absence de maladie (BSV n°2 du 7 mars 2025).

Rappel œil de paon : Une feuille nouvellement infestée par l'œil de paon ne présente pas de symptômes visibles. Ces derniers apparaissent lorsque les conditions climatiques favorables (température douce et humidité) sont présentes et après une phase d'incubation pouvant aller jusqu'à quelques mois. Vous trouverez des images pour vous faciliter la reconnaissance de la maladie dans le BSV n°4.

Rappel cercosporiose : Les symptômes de cercosporiose sont visibles sur la face inférieure des feuilles. Les jeunes feuilles ne présentent généralement pas de symptômes visibles car la période d'incubation est d'environ 1 an. Cette maladie peut induire de fortes défoliations suite à la chute prématurée des feuilles infestées. Vous trouverez des images pour vous faciliter la reconnaissance de la maladie dans le BSV n°4.

Préconisations

Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou d'autres matières actives, n'oubliez pas de mettre en œuvre les mesures prophylactiques nécessaires :

- Optimiser la taille des oliviers pour assurer une bonne aération des arbres et favoriser une meilleure pénétration et répartition des traitements dans la frondaison ;
- Optimiser la fertilisation des arbres (notamment azotée) pour favoriser le renouvellement du feuillage ;
- Gérer l'environnement de votre parcelle. Par exemple, la présence de haies mal entretenues peut favoriser un environnement humide idéal au développement des maladies du feuillage.

Si de la pluie/humidité est prévue sur votre secteur et si la présence des maladies est visible, il est recommandé de protéger votre verger dans les cas suivants, que vous ayez fini de tailler ou non :

- Votre verger n'a pas encore été protégé,
- La protection précédente de votre verger arrive en fin d'efficacité ou a été lessivée par des pluies supérieures à 20 mm.

Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer !

Si vous êtes en période de taille attention aux DRE (délai de rentrée dans les parcelles).

Si vous avez fini de tailler, privilégiez un traitement à base de cuivre qui permet également de limiter les risques bactériens liés aux blessures engendrées par les travaux de taille.

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'Infolive n°2 et le cahier de l'oléiculteur 2025.

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteurs ici : https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.
Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations. **Ne négligez pas le bon réglage de votre pulvérisateur** pour garantir une bonne qualité de pulvérisation et donc une efficacité optimale du traitement.

Teigne de l'olivier

Observations et évaluation du risque

D'après le BSV n°4, une génération phyllophage de teigne est **active** sur les secteurs oléicoles, de manière hétérogène entre les secteurs et au sein même des secteurs. Le risque est faible à fort.

Préconisations

Favoriser la biodiversité pour encourager la prédation sur les chenilles (installation de nichoirs, présence de haies composites, enherbement …).

Surveillez les populations de teigne dans vos vergers. La mise en place de pièges à phéromone sexuelle est fortement conseillée pour suivre la dynamique de vol des adultes, surtout sur les parcelles où des symptômes sont visibles (feuilles minées, présence de chenilles).

Si vous souhaitez protéger vos parcelles par confusion sexuelle, vous devez agir rapidement. **C'est le moment d'installer le dispositif de confusion sexuelle**. Une dérogation a été acceptée du 1er mars au 29 juin 2025 pour l'utilisation de la spécialité **PRAYSTEC** (confusion sexuelle) contre la teigne (https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours). **La confusion sexuelle doit être installée avant le début de vol pour optimiser son efficacité**, et de préférence ce sur de grandes surfaces (1 à 2 ha minimum). Le produit n'est disponible que chez certains distributeurs, renseignez-vous auprès d'eux.

Cochenilles *Diaspididae*

Observations et évaluation du risque

D'après le BSV n°4, le risque évalué est **fort** à **très fort** sur les parcelles avec des foyers de cochenilles et faible si vous n'observez pas de foyers dans vos parcelles.
Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- **Favoriser la biodiversité** : les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques (à identifier).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.
Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.
Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

- Si l'attaque est généralisée et ne peut pas être gérée par la taille, il est trop tard pour traiter même avec des huiles de paraffine.

Les traitements autorisés à savoir Essen'ciel (sous dérogation du 15/02/2025 au 15/06/2025, plus d'informations dans l'Infolive n°2) ou produits à base de pyriproxyfène devront être positionnés plus tard, uniquement sur les pics d'essaimage des jeunes larves (seul stade mobile et véritablement sensible aux traitements). Des suivis des périodes d'essaimage (diffusion des jeunes larves sur le végétal) seront réalisées sur différentes parcelles de référence pour vous aider à optimiser le positionnement de ces traitements (des communications spécifiques seront diffusées aux moments opportuns).

Cette cochenille de la famille des *Diaspididae* est du genre *Melanaspis*. C'est une nouvelle espèce très récemment identifiée sur olivier en Europe, et nous ne disposons pas de suffisamment d'informations ni de recul pour valider scientifiquement l'efficacité de méthode de lutte basée sur des lâchers de prédateurs (coccinelles…) ou de parasitoïdes qui sont souvent relativement spécifiques. Pour cette raison aucune préconisation n'est faite pour l'instant pour ce type de méthode.

La Chambre d'agriculture du Var, France Olive, le CIVAM des Bouches-du-Rhône, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes réalisent un état des lieux exhaustif de la présence de cochenilles sur le territoire oléicole pour la récolte 2024. Si vous êtes producteur concerné par cette problématique et/ou moulinier souhaitant relayer l'information, vous trouverez un questionnaire et d'autres supports sur cette page de la Chambre d'agriculture du Var.

Bactériose

Observations et évaluation du risque

D'après le BSV n°4, des foyers ponctuels sont observés sur le territoire oléicole. Si vous observez des galles ou chancres sur vos arbres, alors le risque est **modéré** à **fort** en fonction de votre niveau de dégâts.

Préconisations

Si vous observez des symptômes de bactériose dans vos vergers :

- Éliminer les branches contaminées et comportant des galles (source d'inoculum et de diffusion de cette bactérie) ;
- Tailler les arbres présentant des symptômes de préférence *après* avoir taillé l'ensemble des arbres sains du verger
- Désinfecter régulièrement vos outils de taille pour limiter les risques de contamination sur votre verger. Au moment de tailler les arbres contaminés désinfecter vos outils entre chaque arbre pour ne pas amplifier la contamination ;
- Protéger vos vergers avec des solutions à base de cuivre juste après la taille pour éviter des contaminations via les blessures de taille.

FRANCE Olive

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 66 08 19 34 / 06 25 09 63 76
Chargée de mission : Justine CHAZALVIEL – j.chazalviel@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06 45 19 44 20